

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

68 rue Avonlea
Fredericton, N.-B. E3C 1N8
Téléphone: (506) 453-7776
Télécopieur: (506) 451-1421

DEMANDE DE SUBVENTION

1. **NOM DU DEMANDEUR:** _____

2. **TITRE DU PROJET:** _____

3. **MONTANT DEMANDÉ: \$** _____

4. **PERSONNE À CONTACTER POUR CETTE DEMANDE:**

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Autre (Email): _____

5. **DATES PRÉVUES DU DÉBUT ET DE LA FIN DU PROJET:**

Début: _____ Fin: _____

6. **APERÇU DU PROJET** (Y compris les objectifs et la mise en pratique.)
Cette partie peut être complétée sur des feuilles séparées, si vous le désirez, ne dépassant pas trois pages, format lettre.

7. **BUDGET** (sur des feuilles séparées, si nécessaire) incluant:

- a) Le montant des salaires et le nom des personnes rémunérées.

- b) Équipements et autres dépenses en immobilisation.

- c) Frais de déplacement et de séjour (donnez les détails)

- d) Frais de bureau et autres frais d'exploitation.

8. **NOM DU DIRECTEUR DU PROJET ET SES ADJOINTS:**

9. **L'ENDROIT OÙ LE PROJET SERA MIS EN EXÉCUTION:**
-

10. LES ACTIVITÉS EN GÉNÉRAL DE L'ORGANISME QUI PARRAINE LE PROJET:

11. NOMS DES DIRECTEURS ET EMPLOYÉS PROFESSIONNELS DE L'ORGANISME QUI PARRAINE LE PROJET:

12. COURTE DESCRIPTION DES AUTRES PROJETS ENTREPRIS PAR CET ORGANISME:

13. AUTRES SUBVENTIONS DEMANDÉES OU REÇUES:

a) Pour ce projet

b) Pour d'autres projets semblables ou reliés

14. AUTRE INFORMATION QUE VOUS DÉSIREZ FOURNIR:

15. SI LE DEMANDEUR EST UN MEMBRE DE FACULTÉ D'UNE UNIVERSITÉ, EST-CE QUE LE PROJET A REÇU L'APPROBATION DU DOYEN APPROPRIÉ?

Oui _____ Non _____ (Veuillez joindre la lettre du doyen.)

16. VEUILLEZ INCLURE LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISME.

**LES OBJECTIFS DE LA FONDATION POUR L'AVANCEMENT
DU DROIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK:**

"Les directeurs de la Fondation ont la responsabilité statutaire de voir à ce que les fonds recueillis par la Fondation soient répartis de façon à promouvoir l'avancement de l'aide juridique, les recherches en matière de droit, ainsi que l'éducation et la réforme du droit. Les fonds doivent servir également à établir et entretenir des bibliothèques de droit et à offrir des bourses de besoin et de mérite aux personnes étudiant le droit".

Le conseil d'administration se réunit deux fois par année, généralement en février et en juin.

Veillez faire parvenir le formulaire complété à la Directrice exécutive avant le 22 janvier (pour la réunion du mois de février) ou le 25 mai (pour la réunion en juin) à l'adresse mentionnée ci-dessous.

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick peut demander une entrevue avec le demandeur avant de prendre une décision sur cette demande.

**Directrice générale
La Fondation pour l'avancement du droit au N.-B.
68 rue Avonlea
Fredericton, N.-B.
E3C 1N8**

**Téléphone: (506) 453-7776
Télécopieur: (506) 451-1421
Courriel : nblf-fdnb@lsbnb.ca**

Révisé en janvier 2020